



## COMMENT EST STRUCTURE ET ELABORE LE BUDGET DE LA COMMUNE ?

Le budget communal est constitué de deux sections, le fonctionnement et l'investissement. Il est élaboré en fin d'année :

■ **LE FONCTIONNEMENT** (3,762 millions d'euros) est affecté aux dépenses ordinaires ou courantes :

- ✓ dépenses : frais de personnel, achat de fournitures et consommables, fluides, entretien du patrimoine, intérêts des emprunts :
- ✓ recettes : dotations et subventions, impôts et taxes, produit de la vente des services :

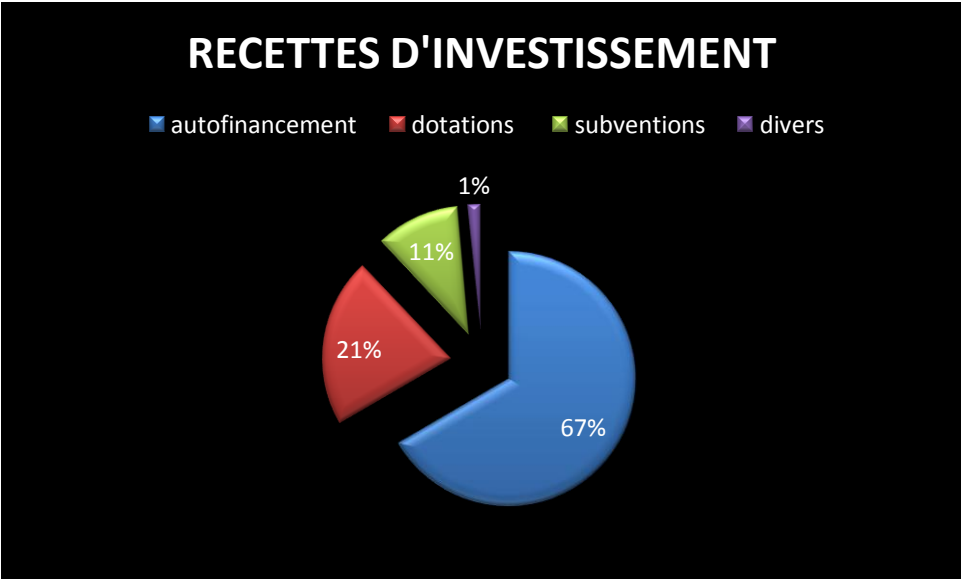
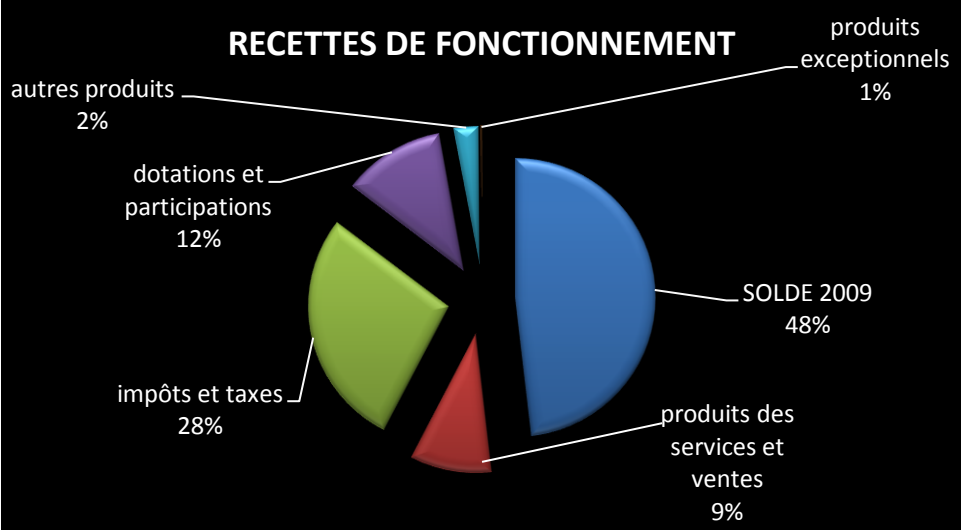
■ **L'INVESTISSEMENT** (3,520 millions d'euros) est affecté aux dépenses « Extraordinaires » ayant un caractère patrimonial.

- ✓ Dépenses : travaux d'aménagement et de rénovation, chantiers d'urbanisme, achat de matériels pérennes, de logiciel et d'études, remboursement d'emprunts.
- ✓ recettes : autofinancement, emprunts et subventions.

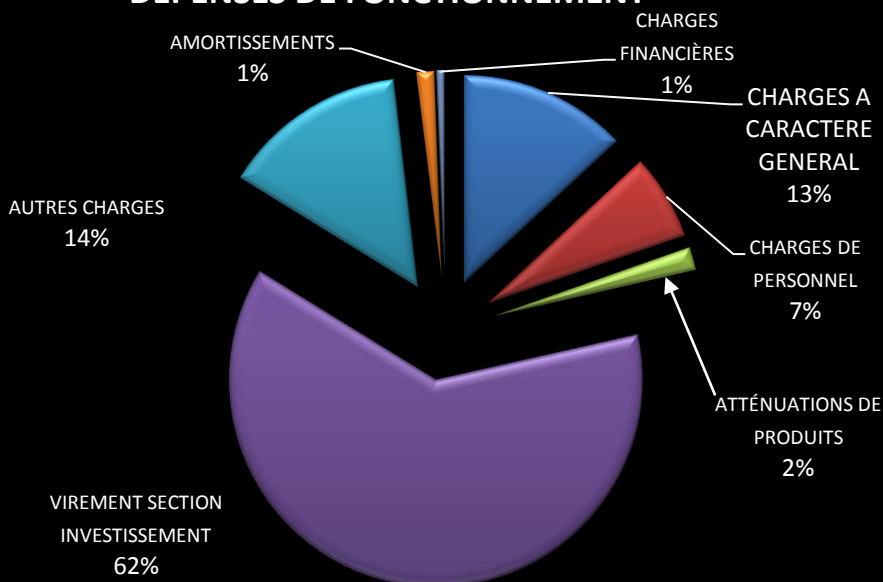
## DIFFERENTES ETAPES D'ELABORATION

- ✓ **DECEMBRE ET JANVIER** : Débat du conseil municipal sur les orientations budgétaires. Ce débat, organisé comme le prévoit la loi dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, a permis à l'équipe municipale de prendre en compte et d'explicitier le contexte financier et d'affirmer ses choix d'actions pour 2010.
- ✓ **FEVRIER** : en partenariat avec les maires-adjoints, la commission des finances et la secrétaire comptable, élaboration du budget en fonction des orientations arrêtées en conseil municipal.
- ✓ **MARS** : présentation des budgets en **commissions municipales**.
- ✓ **FIN MARS** : adoption du budget primitif 2010 en conseil municipal.

QUELQUES CHIFFRES A RETENIR



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

